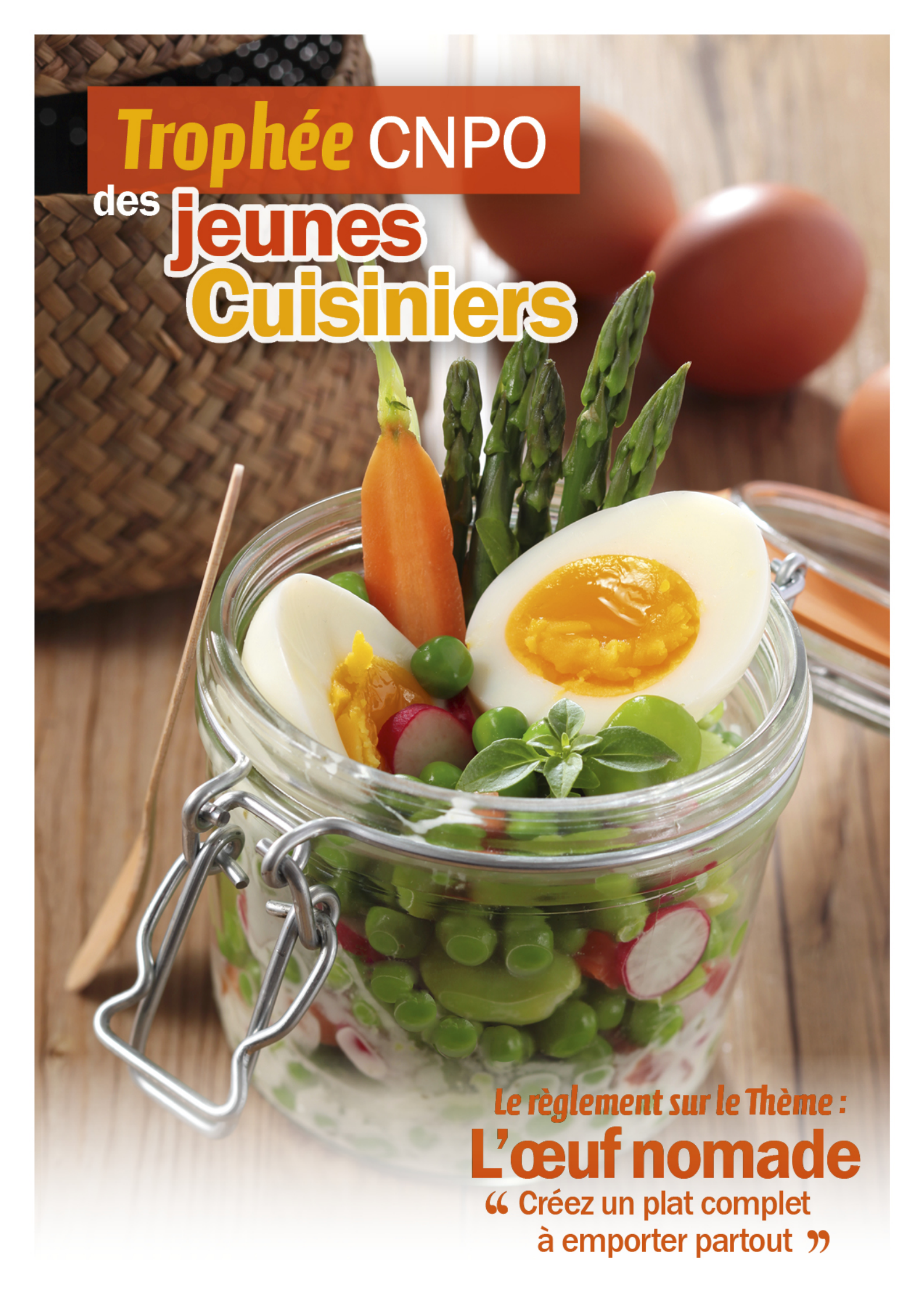




Trophée CNPO des **jeunes** **Cuisiniers**

Le règlement sur le Thème :
L'œuf nomade
“ Créez un plat complet
à emporter partout ”

RÈGLEMENT DU 4^e TROPHÉE CNPO DES JEUNES CUISINIERS

Thème : « **L'ŒUF NOMADE : CRÉEZ UN PLAT COMPLET À EMPORTER PARTOUT** »

Article 1 :

La Société ADOCOM-RP, dont le siège social est sis 11, rue du Chemin Vert – 75011 Paris, mandatée par le **CNPO (COMITÉ NATIONAL POUR LA PROMOTION DE L'ŒUF)**, organise un **Trophée de recettes à base d'œufs**.

Pour le Trophée 2017, les inscriptions démarrent en septembre 2016 et la clôture est fixée au **15 décembre 2016**. La réception des recettes photographiées avec un descriptif de la recette est fixée au **15 mars 2017** (finale à Paris en mai 2017).

Article 2 :

Ce concours a pour thème :

**« L'ŒUF NOMADE :
CRÉEZ UN PLAT COMPLET À EMPORTER PARTOUT »**

Les candidats auront à créer une recette composée d'un ou de plusieurs œufs cuisiné(s) et parfaitement visible(s) et d'un accompagnement, le tout pouvant être transporté dans le contenant laissé au choix du candidat (*bocal, bento, boîte hermétique, gamelle, etc.*), pour se rendre à l'école, en pique-nique, sur son lieu de travail, en voyage, etc., et la déguster tout simplement !

La technique de cuisson de l'œuf ou des œufs est laissée au choix du candidat : *durs, brouillés, en omelettes, à l'écossaise, en cocotte, mollets, pochés, etc.* l'accompagnement est également laissé à la libre interprétation du candidat : *légumes, féculents, céréales, purées, pains, fruits, sauces, chutneys et compotées, etc.*

L'ensemble de la présentation doit être agréable à l'œil.

Les 6 participants sélectionnés pour la finale disposeront de 1h30 minutes pour réaliser leur recette en 4 fois identiques dans le contenant individuel choisi par le candidat.

Ce concours professionnel est ouvert à tous les jeunes âgés de 16 à 24 ans, futurs cuisiniers ou cuisinières, charcutiers, traiteur, etc. en écoles, en apprentissage ou candidats libres en cuisine (pour les candidats mineurs, une autorisation parentale sera demandée).

Article 3 :

Pour participer à ce concours gratuit et sans obligation d'achat, le candidat **doit s'inscrire avant le 15 décembre 2016 minuit**, en envoyant sa fiche d'inscription (voir article 7), **par courrier** (cachet de la poste faisant foi) **ou par courriel** : anais@adocom.fr en indiquant :

- Ses nom, prénom, date de naissance, adresse précise et complète avec numéro de téléphone, portable et adresse mail,
- Son statut (en apprentissage, en école de cuisine, pâtisserie, candidat libre, etc.)
- Le restaurant fréquenté (s'il y a lieu) : adresse, téléphone et nom du responsable.

À l'adresse suivante :

**ADOCOM-RP
Trophée CNPO des Jeunes Cuisiniers
11 rue du Chemin Vert
75011 Paris**

ou par mail à anais@adocom.fr

ou sur simple appel téléphonique auprès d'Anaïs ou de Françoise : **01 48 05 19 00**

Article 4 :

À réception de la fiche d'inscription, l'Organisation adressera au candidat **le dossier de participation** qui sera à retourner **avant le 15 mars 2017 minuit** avec :

- **La fiche personnelle de présentation du candidat,**
- **2 photographies de bonne qualité de la préparation dans le contenant choisi par le candidat,**
- **La liste des ingrédients pour 4 personnes,**
- **Les étapes de réalisation de la recette,**
- **Que l'œuf ou les œufs utilisés et cuisinés soient identifiables.**

L'absence de ces informations pourra entraîner l'annulation de la participation.

À l'adresse suivante :

ADOCOM-RP

Trophée CNPO des jeunes Cuisiniers

11 rue du Chemin Vert

75011 Paris

ou par mail : anais@adocom.fr.

La participation à ce concours professionnel est ouverte à toute personne physique âgée de 16 à 24 ans, futurs cuisiniers ou cuisinières, charcutiers, traiteur, etc. en écoles, en apprentissage ou candidats libres en cuisine résidant en France métropolitaine incluant la Corse, à l'exclusion du personnel de l'organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du concours et de leur famille (parents, frères, sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas d'un mauvais acheminement du courrier postal ou électronique.

Article 5 :

En participant à ce concours, chaque concurrent accepte que :

- Sa création adressée à l'Organisation pour les pré-jurys et le jury devient propriété du CNPO. Toutefois les lauréats **pourront faire mention de leur création primée par CNPO dans leurs futures cartes et menus ou ceux de l'Établissement où ils travaillent.**
- **En cas de sélection, de venir à Paris participer à la finale en mai 2017 et y présenter sa création sur le thème « *l'Œuf nomade : créez un plat complet à emporter partout* »**
- **La recette devra être réalisée 4 fois en 1h30 pour le jury. Les œufs seront fournis par l'Organisation le jour de la finale.**

Particularité : les candidats viennent avec leurs équipements et produits utiles à la réalisation de leur recette ainsi qu'avec les 4 contenants identiques et individuels choisis par le candidat pour donner une dimension nomade à la recette. Leurs achats d'ingrédients, de contenants et autres, utiles à leurs réalisations lors de la finale étant remboursés par l'Organisation sur justificatifs.

Les frais de déplacement du candidat (train billets seconde classe, ou voiture factures essence et fiches péages) sont également remboursés sur justificatifs.

Sa nuit à l'hôtel et son petit-déjeuner étant réservés et payés par l'Organisation. Le nom de l'hôtel et sa localisation à Paris seront communiqués par courrier aux finalistes.

Les frais d'un éventuel accompagnateur ne sont pas pris en charge par l'organisateur sauf pour les finalistes mineurs.

Les finalistes apportent leur tenue de cuisinier : toque, veste, pantalons, chaussures qu'ils revêtiront avant d'entrer en cuisine.

Article 6 :

En plus du respect du règlement, l'évaluation du pré-jury et jury porte sur les points suivants :

- Il faut que l'association Accompagnements/Œufs soit originale et excellente gustativement lors du test final.
- Elle doit être créative, esthétique, et être présentée dans le contenant choisi par le candidat pour la photo du dossier de participation à envoyer avant le 15 mars 2017.

- La recette doit utiliser des produits que les consommateurs pourront trouver très facilement dans le commerce.

Le Pré-Jury se réunira courant avril 2017 et les 6 candidats dont les dossiers seront retenus ainsi que les 3 suppléants seront immédiatement prévenus. Le jour de la finale en mai à Paris, le Grand Jury sera composé de :

- Chefs de cuisine et Professionnels de la gastronomie,
- Personnalités du monde des Arts des Sciences des Lettres et des médias,
- Journalistes gastronomiques,
- Représentants du CNPO.

Article 7 :

La fiche d'inscription au concours peut être téléchargée sur le site adocom.fr ou en s'adressant directement à l'agence ADOCOM-RP au 11, rue du Chemin Vert – 75011 Paris, Tél : 01 48 05 19 00 – Fax : 01 43 55 35 08 – Courriel : anais@adocom.fr

L'inscription doit être faite avant **le 15 décembre 2016 minuit** et le dossier recette avec photos doit être envoyé **avant le 15 mars 2017, minuit** soit par courrier à ADOCOM-RP, soit par courriel à anais@adocom.fr - **Une permanence téléphonique étant assurée pour aider les candidats et Chefs de travaux au 01.48.05.19.00, demander Françoise ou Anaïs.**

Une présélection de recettes sera faite, puis **6 finalistes** résidant en France métropolitaine incluant la Corse réaliseront leur création à Paris lors de la finale. Pour les finalistes, les modalités du déroulement et le programme détaillé de la finale seront communiqués par la Société Organisatrice.

Article 8 :

Les gagnants reçoivent par ordre, les lots suivants :

1^{er} Prix :

- **Une dotation de 1000 euros +**
- L'invitation du Lauréat au déjeuner le jour de la finale
- Le Diplôme de lauréat
- Le Trophée du Concours
- Un dossier de presse personnalisé au nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication, avec photos pour transmission aux journalistes
- Sa médiatisation Presse au plan national et régional utile à son CV et book professionnel
- Une présence sur leblogdeloeuf.com et les réseaux sociaux
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train ou voiture
- La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner pour 1 personne (réservés par l'Organisation)
Par ailleurs l'établissement scolaire et/ou le restaurant dans lequel l'élève est apprenti fera l'objet d'une médiatisation

Le tout, d'une valeur de 1600 euros.

2^e Prix :

- **Une dotation de 600 euros +**
- L'invitation du Lauréat au déjeuner le jour de la finale
- Le Diplôme de lauréat
- Le Trophée du Concours
- Un dossier de presse personnalisé au nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication, avec photos pour transmission aux journalistes
- Sa médiatisation Presse au plan national et régional utile à son CV et book professionnel
- Une présence sur leblogdeloeuf.com et les réseaux sociaux
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train ou voiture
- La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner pour 1 personne (réservés par l'Organisation)
Par ailleurs l'établissement scolaire et/ou le restaurant dans lequel l'élève est apprenti fera l'objet d'une médiatisation

Le tout d'une valeur de 1200 euros.

3^e Prix :

Une dotation de 500 euros +

- L'invitation du lauréat au déjeuner le jour de la finale
- Le Diplôme du lauréat
- Le Trophée du concours
- Un dossier de presse personnalisé au nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication, avec photos pour transmission aux journalistes
- Sa médiatisation Presse au plan national et régional utile à son CV et book professionnel
- Une présence sur leblogdeloeuf.com et les réseaux sociaux
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train ou voiture.
- La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner pour 1 personne (réservés par l'Organisation)
- Par ailleurs l'établissement scolaire et/ou le restaurant dans lequel l'élève est apprenti fera l'objet d'une médiatisation

Le tout d'une valeur de 1100 euros.

Les 4^e, 5^e et 6^e Prix :

Une dotation de 300 euros +

- L'invitation du lauréat au déjeuner le jour de la finale
- Le Diplôme de lauréat
- Le Trophée du Concours
- Un dossier de presse personnalisé au nom du lauréat, rédigé par des spécialistes de la communication, avec photos pour transmission aux journalistes
- Sa médiatisation Presse au plan national et régional utile à son CV et book professionnel
- Une présence sur leblogdeloeuf.com et les réseaux sociaux
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train ou voiture.
- La nuit d'hôtel et le petit-déjeuner pour 1 personne (réservés par l'Organisation)
- Par ailleurs l'établissement scolaire et/ou le restaurant dans lequel l'élève est apprenti fera l'objet d'une médiatisation

Le tout d'une valeur de 900 euros.

Les chèques de dotations seront remis ou envoyés à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription du gagnant ou précisée à l'Organisation lors de la finale à Paris (dans le mois suivant la finale par courrier recommandé AR).

Tous les participants non sélectionnés pour la finale recevront un « Certificat de Participation « Trophée L'œuf dans toutes ses recettes 2017 ».

Article 9 :

À la fin du concours, les participants présélectionnés seront contactés par ADOCOM-RP par voie postale, par téléphone ou par courriel. Les gagnants ne pourront considérer leur Prix comme définitivement acquis qu'après réception d'un courrier officiel de l'Organisateur.

Les Prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit (la dotation par chèque étant envoyée en recommandé avec accusé de réception).

Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de même valeur et de caractéristiques proches. La non-acceptation des lots, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre.

De même, les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger ou le reporter, à changer le lieu de la Finale à Paris.

Article 10 :

Les informations nominatives transmises à l'occasion du concours feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant, en écrivant à la société organisatrice : ADOCOM-RP - 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris.

L'utilisation d'une recette appartenant à un tiers, entraîne l'annulation de la participation, et la restitution du gain, le cas échéant.

Article 11 :

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice et la Société Mandataire à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques en tant que tels sans limites de durée, leurs noms, adresses, photos prises le jour de la finale (en cuisine, sur podium, etc.) et leurs recettes telles quelles, ou modifiées, adaptées ou réécrites pour une meilleure compréhension des consommateurs, et cèdent leurs droits d'auteur, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Chaque finaliste est libre de s'opposer à toute capture de son image et à l'utilisation de ses droits d'images par la Société Organisatrice. Il devra alors en faire la demande écrite, au plus tard le 20 avril 2017 à l'adresse suivante : ADOCOM-RP – 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris. Aucune demande ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone.

Article 12 :

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute fausse indication d'identité ou d'adresse entraîne l'élimination immédiate de la participation.

Article 13 :

Le présent règlement du concours est déposé en l'Etude BRISSE-BOUVET-LLOPIS, Huissiers de Justice Associés, 354 rue Saint Honoré, 75001 Paris.

Le présent règlement est consultable sur les sites internet cités, il peut aussi être obtenu par simple demande écrite adressée à la Société Organisatrice :

ADOCOM-RP – Trophée CNPO des Jeunes Cuisiniers, 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris.

Article 14 :

Le fait de ne pas demander le règlement à la Société Organisatrice suppose qu'il a été téléchargé ou obtenu d'une autre façon par le Candidat.

S'agissant d'un concours, aucune indemnité ne sera accordée au titre de frais engagés pour la participation.

Les frais de déplacement à Paris : train en seconde classe pour une personne ou frais de voiture seront remboursés sur justificatifs comme précisé à l'article 5.

Une somme de 40 euros sera allouée à chaque candidat, pour le dîner à Paris la veille de la finale, pour chacun des 6 finalistes uniquement et, une somme à hauteur de 30 euros pour petits achats de dernière minute en plus du remboursement des achats de produits et contenants nomades.

Les justificatifs pour le remboursement des frais de déplacement, achats de dernière minute, ingrédients, dîner, etc. sont à envoyer par courrier à ADOCOM-RP ou par mail à anais@adocom.fr.

La chambre et le petit déjeuner pour 1 personne seront pris en charge par l'Organisation dans le cadre de la valeur du Prix mentionné. Les frais d'un éventuel accompagnateur ne sont pas pris en charge par l'organisateur sauf pour les finalistes mineurs.

Article 15

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 30 octobre 2016 le cachet de la poste faisant foi. Elle devra être formulée par lettre simple adressée à la société organisatrice. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au concours, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Fin